

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-1171 du 21/09/2023

Arrêté du 21 septembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION PAR INTÉRIM EN QUALITÉ DE CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
MINISTÉRIEL PRÈS LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte nomination par intérim en qualité de contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Date d'application : 01/10/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION PAR INTÉRIM EN QUALITÉ DE CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE MINISTÉRIEL PRÈS LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION PAR INTÉRIM EN QUALITÉ DE CONTRÔLEUR BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
MINISTÉRIEL PRÈS LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant nomination par intérim en qualité de contrôleur budgétaire et comptable ministériel
près le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2022 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2023 portant admission à la retraite (administrateurs généraux des Finances publiques) ;

ARRÊTE :

Article premier

Sont chargés de l'intérim de l'emploi de contrôleur budgétaire et comptable ministériel près le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, en remplacement de M^{me} Odile LEMARCHAND, admise à faire valoir ses droits à retraite :

- M. Thomas GENDRON, administrateur des Finances publiques adjoint, pour ce qui concerne l'exercice des compétences de comptable public ministériel ;
- M. Hervé BEC, administrateur de l'État du grade transitoire, pour ce qui concerne l'exercice des compétences de contrôleur budgétaire ministériel ;
- M. Alain CIROT, administrateur de l'État du grade transitoire, pour ce qui concerne l'exercice des compétences de contrôleur budgétaire sur les organismes suivants : Agence de services et de paiement, Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Centre national de la propriété forestière, Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), Institut français du cheval et de l'équitation, Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1^{er} octobre 2023.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 21 SEPTEMBRE 2023

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté Industrielle et Numérique
et par délégation

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté Industrielle et Numérique
et par délégation

La Directrice du Budget

Le Directeur général-adjoint des Finances publiques

Mélanie JODER

Antoine MAGNANT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756